



Berne, le 17 août 2021

Communiqué de presse

Commission pour les questions juridiques et la protection contre la violence

Les 29 et 30 octobre 2021, 246 femmes de toute la Suisse tiendront une Session au Palais fédéral, précédée de huit commissions. Hier, la Commission pour les questions juridiques et la protection contre la violence a traité quatre sujets importants : les conditions cadres des maisons d'accueil pour femmes, la formation des autorités juridiques et autres spécialistes, la sensibilisation et la prévention de la violence, ainsi que la révision de la loi sur les infractions sexuelles.

Dans le cadre de la préparation de la session des femmes 2021, la Commission pour les questions juridiques et la protection contre la violence s'est réunie hier au Parlement fédéral. Les expertes Marlies Haller, Agota Lavoyer, Manon Schick et Nora Scheidegger ont été entendues. Les 26 membres de la commission ont décidé de soumettre des propositions sur les quatre thèmes principaux suivants :

Soutien et financement des maisons d'accueil pour femmes

Marlies Haller, directrice de la fédération des maisons d'accueil pour femmes en Suisse et au Liechtenstein, a souligné les lacunes dans les conditions cadres et dans le financement des maisons d'accueil pour femmes. Les victimes de violence domestique, qui représentent environ 40% des cas de violence en Suisse, ont besoin de protection, de sécurité et de conseils spécialisés. Sans une base financière sûre, les foyers pour femmes ne peuvent pas toujours offrir ce soutien. Sur les 865 places d'accueil dans les foyers pour femmes nécessaires en Suisse selon les recommandations du Conseil de l'Europe, seulement 170 environ sont disponibles. De nombreux cantons manquent de centres d'aide et d'autres services de soutien.

Formation à la prise en charge des victimes de violences

Actuellement, de nombreuses victimes de violences sexuelles s'abstiennent de porter plainte, notamment en raison d'un manque de confiance dans les autorités et la police. Agota Lavoyer, experte en matière de violence sexualisée et responsable du centre d'aide aux victimes de Soleure, a abordé la question de la formation insuffisante des autorités judiciaires et autres pour traiter les victimes de violence sexualisée et domestique. De nombreuses victimes de violence sont traumatisées et souffrent souvent de troubles complexes de stress post-traumatique. Il n'existe pas de comportement typique de la victime - beaucoup tombent dans un état de choc sans pouvoir opposer de résistance significative. Les programmes de formation actuels ne tiennent pas compte de cette réalité. Les victimes ont besoin de soins spécialisés pour



réduire les risques de retraumatisation. Des services de soutien adéquats peuvent également accroître la confiance dans les services de police et ainsi favoriser un taux de signalement plus élevé.

Campagnes de prévention et de sensibilisation

En Suisse, 22 % des femmes âgées de 16 ans et plus ont subi des actes sexuels non désirés. Manon Schick, responsable de l'Office de la jeunesse du canton de Vaud, a souligné que cette violence ne fait pas l'objet d'une attention suffisante, n'est pas actuellement considérée comme un problème de santé publique et ne fait donc pas l'objet de campagnes nationales et régulières. Cependant, les mesures de sensibilisation et les campagnes de prévention ne suffisent pas - il faut modifier la loi.

Révision de la loi sur les infractions sexuelles

Nora Scheidegger, chercheuse à l'Institut Max Planck en criminologie, sécurité et droit, a expliqué que le droit pénal sexuel suisse actuel ne répond pas aux exigences de la Convention d'Istanbul. Les actes non consentis ne sont punissables en Suisse que si l'auteur utilise la violence, la menace, met la victime sous pression psychologique ou la rend incapable de résister. Le simple fait de ne pas tenir compte de la volonté de la victime n'est pas suffisant. Or, selon la Convention, tous les États membres sont tenus de poursuivre tous les actes sexuels non consentis, même en l'absence de résistance de la part de la victime. En Suisse, les mythes et stéréotypes liés au viol sont encore fortement ancrés dans la société.

Les prochaines étapes

La Commission a décidé que la présidente de la Commission, en collaboration avec la faîtière des organisations féminines non partisane alliance F, élaborera des propositions de revendications sur les quatre thèmes principaux. Elles seront ensuite traitées par les membres de la Commission lors de la deuxième réunion et soumises à la Session des femmes en tant que propositions.

La Commission compte 26 membres élues et s'est réunie au Palais fédéral sous la présidence de la Coprésidente Maria Bernasconi (ancienne Conseillère nationale de Genève) et de la Vice-présidente Andrea Gisler (Conseillère d'État, Zurich). La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 1er septembre.

Contact pour les médias :

Maria Bernasconi
Coprésidente de commission
Mail: maria.bernasconi@fauvettes.ch
Tel. 078 718 71 13

Andrea Gisler
Vice-présidente de commission
Mail: agisler@pingnet.ch
Tel. 079 282 99 23



Session des femmes 2021, de quoi s'agit-il ?

Il y a cinquante ans cette année que les femmes ont obtenu, en Suisse, le droit de vote et d'éligibilité au plan national. Pourtant, en 2021, les femmes ne prennent toujours pas à égalité les décisions politiques dans le pays. Les femmes restent ainsi minoritaire dans l'immense majorité des législatifs et des exécutifs du pays, quels que soient les échelons politiques. L'égalité entre femmes et hommes dans la société ou dans le monde professionnel n'est toujours pas réalisée non plus. Il faut que cela change. Durant la Session des femmes 2021, 246 femmes de toute la Suisse débattront deux jours durant, dans la Salle du Conseil national, de thèmes relevant de l'égalité des genres, avant de remettre une liste de revendications concrètes au Parlement et au Conseil fédéral.

La Session des femmes 2021 est la deuxième de ce type, après celle de 1991. Elle est organisée par alliance F, la faîtière des organisations féminines suisses, avec les Femmes protestantes en Suisse FPS, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF, la Fédération suisse des femmes sans but lucratif SGF, la Ligue suisse des femmes catholiques SKF et la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, en collaboration avec les Services du parlement.

www.sessiondesfemmes2021.ch